

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 26/09/2024 . Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 14 Votants : 15; Exclus : 0
Excusé :

Date de la convocation : 17/09/2024 Date d'affichage : 18/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six septembre 2024, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - N ANGENIEUX – S FAYOLLE –Y AUBERT BRUN - N CHARREL– C CIVEYRAC - P COLMACHE - Y COMUNELLO – P GOUY - C MOULIN - M RIVET – S TEYSSONEYRE

Ont donné pouvoir : JJ STOECKLIN à donné pouvoir à S CHAPON

Excusé :

Elu supplémenteaire : JL MASSON

12 – Convention fonds de concours : Bichaix

La communauté d'agglomération du Puy en Velay, dans le cadre de sa compétence, souhaite restructurer le réseau d'eaux pluviales à Bichaix. Un fonds de concours est demandé à la Commune. La participation financière de la Commune sera de 50 %.

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50 %
20 000.00 €	-	20 000.00 €	10 000.00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Beaulieu à la communauté d'agglomération est donc proposée.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

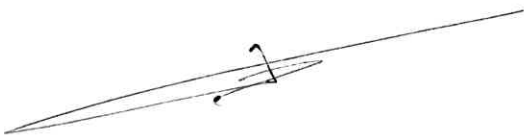
- Approuve la convention relative au versement d'un fonds de concours par a commune de Beaulieu à la communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche, signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de ce dossier

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,
En mairie, le 26/09/2024

Yves COLOMB, Maire,

Secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yves COLOMB', written over a horizontal line.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. L...', written over a horizontal line.